



**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE PENSION**

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2016

CNAV - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016				
no compte	DEPENSES nombre - indice	Exercice 2016	Exercice 2015	var.en% 2016/15
		775,17	775,17	
600*	Frais de personnel / traitements et salaires	25.267.671,44	24.694.979,09	
602*	Frais d'exploitation	2.958.341,49	3.004.094,89	
603*	Frais de fonctionnement	1.601.734,46	1.583.796,77	
604*	Frais généraux	13.442,16	13.379,64	
605*	Frais d'acquisition	38.872,08	31.773,62	
608*	Frais communs CCSS	14.158.723,45	13.258.144,83	
60*	I. Frais d'administration	44.038.785,08	42.586.168,84	3,41%
6130a	Avances	566.195,43	990.851,98	
6130b	Majorations proportionnelles	2.845.711.160,61	2.719.532.849,85	
6130c	Majorations proportionnelles spéciales	135.502.537,67	134.877.697,33	
6130d	Majorations proportionnelles baby-year	41.019.163,53	36.508.932,94	
6130e	Majorations forfaitaires	508.911.672,93	488.908.236,68	
6130f	Majorations forfaitaires spéciales	54.597.713,61	53.690.630,30	
6130g	Majorations forfaitaires transitoires	34.336.487,39	36.232.558,24	
6130h	Majorations assurance supplémentaire	2.604.795,61	2.737.585,71	
6130i	Suppléments enfants	97.562,88	106.665,86	
6130j	Compléments différentiels	11.173.895,49	12.632.702,79	
6130k	Compléments pensions minima	98.186.097,40	97.617.582,93	
6130l	Compléments divers	4.289.255,73	4.679.918,96	
6130m	Allocations trimestrielles	194.213,29	213.789,66	
6130n	Allocations de fin d'année	70.200.669,90	67.422.063,36	
	<i>Pensions brutes</i>	<i>3.807.391.421,47</i>	<i>3.656.152.066,59</i>	
61303*	Indemnité d'attente	97.861.603,66	98.374.830,47	
61304*	Remboursement au Fonds pour l'emploi (préretraite)	21.989.846,72	23.992.944,78	
6132*	Remboursements de cotisations	3.752.521,49	3.126.101,97	
6133*	Autres versements en capital	1.383.639,85	815.958,61	
61*	II. Prestations en espèces	3.932.379.033,19	3.782.461.902,42	3,96%
62*	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
63300*	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	116.787.397,90	112.708.462,39	
63801*	Transferts régimes spéciaux	36.348.831,91	34.418.474,23	
63802*	Transfert cotisations organismes internationaux	7.589.450,39	6.426.856,40	
63803*	Transfert Fonds de compensation	388.017.764,81	356.215.167,14	
63*	IV. Transferts entre ISS	548.743.445,01	509.768.960,16	7,65%
64000003	Décharges s./cotisations irrécouv.- salariés	1.104.295,95	163.093,11	
64010003	Décharges s./cotisations irrécouv.- non-salariés	424.011,16	292.191,00	
64130000	Décharge s/prestations assurance pension	175.109,20	140.466,02	
64300003	Extournes de cotisations indues - part ass. et employ.	1.174.714,20	839.534,73	
64301003	Extournes de cotisations indues-part Etat	587.357,10	419.767,37	
64350003	Extournes de cotisations - dépassement plafond	1.694.485,97	1.593.325,01	
64*	V. Décharges et restitutions de cotisations	5.159.973,58	3.448.377,24	49,63%
65*	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	0,00	0,00%
66*	VII. Charges financières	0,00	0,00	0,00%
67*	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	0,00	0,00%
68*	IX. Recours contre tiers	0,00	0,00	0,00%
69*	X. Dépenses diverses	4.370,97	1.275,25	pm
	Total des dépenses courantes	4.530.325.607,83	4.338.266.683,91	4,43%
81001310	Dotation au fonds de roulement	28.732.594,66	40.139.767,91	
	TOTAL DES DEPENSES	4.559.058.202,49	4.378.406.451,82	4,13%

*=regroupement de comptes

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016					
no compte	RECETTES	nombre - indice	Exercice 2016	Exercice 2015	var.en% 2016/15
			775,17	775,17	
70000003	Cotisations sur salaires		2.695.902.701,08	2.593.589.133,71	
70010*	Cotisations s./ indemnités de maladie, mat.et accident		36.053.218,74	37.560.736,66	
70012001	Cotisations PE s/chômage		42.009.596,39	43.601.225,25	
70012002	Cotisations PE s/préretraite		12.241.064,32	11.761.254,42	
70012004	Cotisations PE s/congé parental		92.400,68	0,00	
70020000	Cotisations des non-salariés		187.066.737,38	172.165.197,74	
70020001	Cotisations à charge du FOA		3.648.285,21	3.658.756,79	
70030003	Cotisations sur rentes AAA		2.512.258,08	2.374.864,50	
70040001	Cotisations RMG (FNS)		1.510.422,00	794.576,41	
70040004	Cotisations RPGH (FNS)		492.321,83	380.368,88	
70041002	Cotisations volontaires de l'armée		2.633.587,42	2.491.607,16	
70041003	Cotisations service volontariat		604.007,40	580.057,52	
70041004	Cotisations congé parental		11.745.421,50	10.465.246,29	
70041005	Cotisations sportifs d'élite et encadrement		3.692,16	3.692,16	
70041100	Cotisations à charge de l'assurance dependance		6.909.275,60	6.152.336,38	
70041200	Cotisations assistance maternelle		507.886,76	532.043,30	
700*	A. Cotisations obligatoires normales		3.003.932.876,55	2.886.111.097,17	
70111000	Cotisations Etat: périodes militaires		4.229,03	3.147,26	
70113000	Achat rétroactif (Art.174 CAS)		13.387.188,15	10.859.870,05	
70114000	Restitutions de cotisations		1.719.358,58	1.763.046,97	
701*	B. Cotisations spéciales		15.110.775,76	12.626.064,28	
702*	C. Cotisations volontaires		14.333.230,46	13.321.545,47	
70*	I. Cotisations		3.033.376.882,77	2.912.058.706,92	4,17%
71*	II. Cotisations forfaitaires de l'Etat		1.515.826.647,58	1.455.146.256,35	4,17%
72*	III. Participation de tiers - Etat		0,00	0,00	p.m.
7300*	Transferts régime contributif		0,00	340.711,47	
7301*	Transferts régimes non-contributifs (spéciaux)		3.593.081,27	2.511.235,37	
73*	IV. Transferts entre ISS		3.593.081,27	2.851.946,84	25,99%
74*	V. Revenus sur immobilisations		0,00	0,00	0,00%
760*	Recours contre tiers responsables		1.867.401,18	3.289.462,49	
761*	Intérêts de retard sur cotisations		2.021.160,17	2.143.571,13	
762*	Amendes d'ordre		248.127,94	255.385,66	
765*	Retenues pour pensions		1.380.301,43	1.369.993,10	
769*	Produits divers		9.482,27	48.984,81	
76*	VI. Produits divers de tiers		5.526.472,99	7.107.397,19	-22,24%
771*	Revenus sur comptes et dépôts		568.051,24	1.188.496,19	
77*	VII. Produits financiers		568.051,24	1.188.496,19	-52,20%
79*	VIII. Recettes diverses		167.066,64	53.648,33	211,41%
Total des recettes courantes			4.559.058.202,49	4.378.406.451,82	4,13%
86001310	Prélèvement au fonds de roulement		0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES			4.559.058.202,49	4.378.406.451,82	4,13%

*=regroupement de comptes

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2016				
no compte	ACTIF	31.12.2016	31.12.2015	var.en%
22*	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	p.m.
23*	Immobilisations financières	0,00	0,00	p.m.
2*	Comptes d'actifs immobilisés	0,00	0,00	p.m.
4010*	Frais d'administration	0,00	0,00	
4012*	Prestations	2.462.645,48	1.926.105,16	
4014*	Cotisations	1.989.732,64	595.143,69	
40*	Créances envers tiers (débiteurs)	4.452.378,12	2.521.248,85	76,59%
4110*	Frais d'administration	12.308,70	12.313,63	
4112*	Prestations	83.539,55	76.527,01	
4114*	Cotisations	567.943.616,75	523.735.263,66	
4115*	Intérêts	100.139,70	229.984,58	
41*	Créances envers organismes liés (débiteurs)	568.139.604,70	524.054.088,88	8,41%
428*	Autres	1.201,40	0,00	
42*	Autres créances (débiteurs)	1.201,40	0,00	p.m.
4332*	Etat débiteur prestations	256.940,47	132.717,29	
43*	Créances envers l'Etat et les collect.publ.	256.940,47	132.717,29	93,60%
46*	Dettes fiscales resp.envers l'Etat et les ISS	0,00	0,00	p.m.
4810*	Régul. Déb. / Frais d'administration	1.939.401,43	1.926.635,85	
4812*	Régul. Déb. / Prestat. payées d'avance	300.682.630,16	278.621.431,82	
4814*	Régul. Déb. / Cotisations	288.073.794,77	280.134.632,51	
4818*	Régul. Déb. / Solde CCSS	158.510.240,13	159.892.924,64	
4849*	Compte transitoire divers	0,00	30,00	
48*	Comptes de régularisation	749.206.066,49	720.575.654,82	3,97%
4*	Comptes de tiers	1.322.056.191,18	1.247.283.709,84	5,99%
50*	Valeurs mobilières	0,00	0,00	p.m.
512*	Comptes courants	55.433.034,78	4.569.711,44	
513*	Comptes à terme	272.000.000,00	322.000.000,00	
514*	Chèques postaux	4.451.797,77	92.906,76	
51*	Avoirs en banques / compte chèques postaux	331.884.832,55	326.662.618,20	
591*	Intérêts courus sur avoirs bancaires	325,00	1.272,51	
59*	Intérêts courus	325,00	1.272,51	-74,46%
5*	Comptes financiers	331.885.157,55	326.663.890,71	1,60%
	TOTAL DE L'ACTIF	1.653.941.348,73	1.573.947.600,55	5,08%

*=regroupement de comptes

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2016				
no compte	PASSIF	31.12.2016	31.12.2015	var.en%
13*	Réserves	756.492.380,48	727.759.785,82	3,95%
1*	Capitaux, provisions et dettes financières	756.492.380,48	727.759.785,82	3,95%
4412*	Prestations	1.416.021,28	2.224.164,30	
44*	Dettes envers tiers (crédateurs)	1.416.021,28	2.224.164,30	-36,33%
4510*	Frais d'administration	14.505.975,53	13.494.503,07	
4511*	Prêts, avances et acomptes	288.073.794,77	280.134.632,51	
4512*	Prestations	3.685,50	3.260,40	
4514*	Cotisations	580.656.129,25	531.778.613,74	
45*	Dettes envers organismes liés (crédateurs)	883.239.585,05	825.411.009,72	7,01%
4634*	Etat créateur cotisations	12.648.709,52	18.381.511,02	
46*	Dettes fiscales resp.envers l'Etat et les ISS	12.648.709,52	18.381.511,02	-31,19%
4718*	Prêts et autres dettes diverses	22.117,99	53.066,99	
47*	Autres dettes (crédateurs)	22.117,99	53.066,99	-58,32%
4820*	Régul. Créd. / Frais d'administration	63.246,49	69.035,07	
4823*	Régul. Créd. / Loyers perçus d'avance Im.	600,00	660,00	
4829*	Régul. Créd. / Produits perçus d'avance	58.687,92	48.341,97	
4859*	Compte transitoire divers	0,00	25,66	
48*	Comptes de régularisation	122.534,41	118.062,70	3,79%
4*	Comptes de tiers	897.448.968,25	846.187.814,73	6,06%
512*	Comptes courants	0,00	0,00	
5*	Comptes financiers	0,00	0,00	p.m.
	TOTAL DU PASSIF	1.653.941.348,73	1.573.947.600,55	5,08%

*=regroupement de comptes

BASES LEGALES ET INTRODUCTION

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit.

Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance. ”

Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout.

Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

DEPENSES

60 **Frais d'administration :** **44.038.785,08 €**

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2016 à 44.038.785,08 € contre 42.586.168,84 € en 2015, soit une progression de 3,41 %.

600 Frais de personnel : 25.267.671,44 €

En 2016, les frais de personnel se chiffrent à 25.267.671,44 € par rapport à 24.694.979,09 €, soit une augmentation de 2,32% par rapport à 2015.

Les dépenses pour le personnel actif s'élèvent à 14.841.428,32 € en 2016 contre 14.294.084,95 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3,83% et pour le personnel retraité à un montant de 10.426.243,12 € contre 10.400.894,14 € en 2015, soit une progression de 0,24%.

compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget	variét.CE 16/	
		2015	2016	2016	CE 15	BU 16
600	Frais de personnel					
6000*	Traitements des employés publics	11.806.458,65	12.275.897,15	12.735.000	3,98%	-3,61%
6001*	Indemnités des employés permanents	2.349.719,29	2.449.187,96	2.346.000	4,23%	4,40%
6002*	Indemnités des employés temporaires	57.759,14	36.265,75	25.000	-37,21%	pm
6003*	Salaires des ouvriers permanents	80.147,87	80.077,46	81.000	-0,09%	-1,14%
	sous-total personnel actif	14.294.084,95	14.841.428,32	15.187.000	3,83%	-2,28%
	Pensions brutes	10.117.177,37	10.145.389,09		0,28%	pm
	Charges soc.patronales pension	283.716,77	280.854,03		-1,01%	pm
6005*	Pensions du personnel retraité	10.400.894,14	10.426.243,12	10.734.000	0,24%	-2,87%
	Total:	24.694.979,09	25.267.671,44	25.921.000	2,32%	-2,52%

*= regroupement de comptes

Le personnel actif :

La hausse des dépenses salariales de 3,83% pour le personnel en activité résulte principalement :

- de la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales et des changements qui résultent de la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat;
- du recrutement d'un ingénieur, d'un juriste, de huit employé(e)s publics et de six employé(e)s de l'Etat;

Sont à noter les départs, pour différentes raisons, de sept agents de l'administration à savoir trois mises à la retraite, un changement d'administration et trois congés sans traitement de longue durée.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'agents engagés de la CNAP est de 186 qui occupent un total de 163 postes. L'évolution du personnel actif de la CNAP se présente de manière suivante :

PERSONNEL ACTIF							
Régime -	spécial transitoire		spécial		général	total	
dates	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	effectif	postes
01.01.2009	56	61	21	22	1	161	148,00
31.12.2009	55	62	23	25	1	166	153,00
31.12.2010	51	55	29	28	1	164	151,25
31.12.2011	47	57	34	32	1	171	155,75
31.12.2012	44	58	32	37	1	172	153,75
31.12.2013	41	58	35	37	1	172	154,75
31.12.2014	39	57	38	44	1	179	157,00
31.12.2015	31	58	42	45	1	177	158,75
31.12.2016	29	58	50	48	1	186	163,00

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public prend en charge son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée en service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire, régi par la loi du 25 mars 2015 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial réglé par la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Au 31 décembre 2016, le nombre de retraités à charge de la CNAP est de 168 par rapport à 170 personnes à la fin de l'exercice 2015.

PERSONNEL PENSIONNE										
dates	Régime spécial transitoire - Pensions					Régime spécial - Pensions				total
	personnelles		de survie		orphelins	personnelles		de survie		
	hommes	femmes	hommes	femmes	/	hommes	femmes	hommes	femmes	
01.01.2009	100	29	0	47	0					176
31.12.2009	96	29	0	46	0					171
31.12.2010	93	29	0	51	0					173
31.12.2011	90	32	0	49	1	1			1	174
31.12.2012	86	31	0	53	1	1			1	173
31.12.2013	86	29	0	47	0	1			1	164
31.12.2014	79	29	0	49	0	2			1	160
31.12.2015	86	30	0	51	0	2			1	170
31.12.2016	82	31	0	52	0	2			1	168

Les charges et les recettes du régime spécial transitoire et du régime spécial sont illustrés dans le tableau suivant qui permet de dégager la prime de répartition pure.

En effet, étant donné que ce régime de pension est financé suivant le système de la répartition pure, il ne dispose pas de réserves et le découvert entre les dépenses et les recettes doit être couvert par les recettes courantes de l'assurance pension.

La masse salariale brute des employés publics et des employés admis au régime de pension statutaire s'élève à 13,03 millions d'euros en 2016 contre 12,70 millions en 2015. La prime de répartition pure (rapport entre dépenses totales pensions et masse salariale) diminue et s'élève à 80,05% en 2016 contre 81,92% en 2015.

603 Frais de fonctionnement:

1.601.734,46 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2016	variat.CE 16/	
		2015	2016		CE 15	BU 16
603	Frais de fonctionnement					
6030*	Indemnités personnel	16.419,20	13.130,93	17.000	-20,03%	-22,76%
6031*	Organes	16.936,41	16.409,37	18.000	-3,11%	-8,84%
6032*	Frais de bureau	129.928,87	144.026,45	163.000	10,85%	-11,64%
6033*	Frais postaux et de télécom.	612.613,72	705.626,68	642.000	15,18%	9,91%
6034*	Frais d'information et de publicat.	7.125,30	9.324,02	11.500	30,86%	-18,92%
6035x*	Frais d'expertises médicales	9.598,50	8.588,23	10.000	-10,53%	-14,12%
6035y*	Frais d'experts et d'études	296.571,47	296.112,83	300.000	-0,15%	-1,30%
6036*	Contentieux	177.136,33	148.761,54	150.000	-16,02%	-0,83%
6039*	Dépenses diverses	317.466,97	259.754,41	354.500	-18,18%	-26,73%
	Total:	1.583.796,77	1.601.734,46	1.666.000	1,13%	-3,86%

*= regroupement de comptes

En dépit d'une diminution de -16,02% des frais de contentieux et de -18,18% des dépenses diverses par rapport à 2015, les frais de fonctionnement ont globalement progressé de +1,13% surtout à cause de l'augmentation des frais postaux et de télécommunication (+93.013 €).

La progression des frais d'affranchissement sous l'article budgétaire « FA11-Frais postaux et de télécommunication » a entraîné un dépassement de budget de l'article FA11, équilibré par diverses demandes de transfert des articles budgétaires FA08, 09, 10, 12 d'un montant total de 26.240,33 €, ainsi que par une demande de dépassement de 37.386,35 € approuvée par arrêté ministériel en date du 27.02.2017.

L'augmentation des frais d'affranchissement s'élevant en 2016 à 680.195 € (+16,13% ou + 94.492 € par rapport à 2015), est due d'une part, à une augmentation tarifaire par Post Luxembourg à partir du 01.01.2016 et d'autre part, à l'accroissement continu du nombre des envois de la caisse.

Les frais d'experts et d'études concernent surtout la réalisation du projet nommé « CNAP 2018 » pour moderniser le processus principal de gestion des pensions.

Les frais de contentieux affichent une diminution de -28.375 € par rapport à 2015. En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 1.867.401,18 € en 2016 contre 3.289.462,49 € en 2015, (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).

Les dépenses diverses regroupant les frais de représentation, les frais bancaires et les autres frais de fonctionnement, affichent une diminution de -57.712,56 € due surtout au poste des frais bancaires (252.276,52 €).

En effet, les conditions plus favorables offertes par la CITIBANK pour le transfert d'une large partie des prestations à l'étranger, combiné à une optimisation du contrôle des coordonnées bancaires des bénéficiaires de prestations, ont permis de réduire considérablement les frais bancaires par rapport au résultat 2015 (-55.865,28 € ou -18,13%). Cette réduction a été réalisée malgré un accroissement du nombre des paiements nationaux et transfrontaliers ainsi que des retours y relatifs.

604 Frais généraux: 13.442,16 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2016	variat.CE 16/	
		2015	2016		CE 15	BU 16
604	Frais généraux					
6042*	Cotisation ALOSS	5.976,00	5.976,00	6.000	0,00%	-0,40%
6048*	Frais de déménagement	374,40	0,00	1.100	-100,00%	---
6049*	Divers	7.029,24	7.466,16	6.500	6,22%	14,86%
	Total:	13.379,64	13.442,16	13.600	0,47%	-1,16%

*= regroupement de comptes

Le poste [6049]-Divers comprend un subside de 3.000 € en faveur du cercle sportif CNAP/CAE, la participation de la caisse aux abonnements M-PASS pour 46 employés et les frais de révision et d'entretien du défibrillateur et du coffret de premiers secours.

605 Frais d'acquisition: 38.872,08 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2016	variat.CE 16/	
		2015	2016		CE 15	BU 16
605	Frais d'acquisition					
6051*	Acquisition machines de bureau	0,00	1.368,90	1.000	---	36,89%
6052*	Acquisition mobilier de bureau	29.645,46	29.996,46	30.000	1,18%	-0,01%
6053*	Acquisition installation de télécom.	0,00	0,00	100	---	---
6055*	Acquisition logiciel	0,00	0,00	100	---	---
6056*	Acquisition équipements spéciaux	2.128,16	7.506,72	8.500	252,73%	-11,69%
6057*	Acquisition véhicules automoteurs	0,00	0,00	100	---	---
	Total:	31.773,62	38.872,08	39.800	22,34%	-2,33%

*= regroupement de comptes

Le service « gestion des OPC » a eu besoin d'un photocopieur et d'un télécopieur en remplacement des machines défectueuses, afin de permettre la reproduction et la transmission de documents. Afin d'équilibrer le découvert, nous avons réalisé un transfert budgétaire de l'article FA10-Frais de bureau.

Les frais d'acquisition pour mobilier ont permis de remplacer l'équipement vétuste de certains bureaux à disposition du service des prestations.

Comme équipement spécial, la CNAP a acquis en 2016 une machine de mise sous pli.

608 Participation aux frais du Centre commun: 14.158.723,45 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2016	variat.CE 16/	
		2015	2016		CE 15	BU 16
608	Frais communs CCSS					
6081*	Frais de personnel	9.559.354,48	9.864.975,52	9.682.787	3,20%	1,88%
6082*	Frais de matériel	3.240.642,69	3.445.070,74	4.084.492	6,31%	-15,65%
6083*	Acquisitions nouvelles	458.147,66	848.677,19	903.552	85,24%	-6,07%
	Total:	13.258.144,83	14.158.723,45	14.670.831	6,79%	-3,49%

*= regroupement de comptes

A partir de l'exercice 2011 et en application de l'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS, les frais du CCSS sont répartis entre les utilisateurs à l'aide d'une clé de répartition, basée désormais sur les cotisations perçues par le CCSS pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur. La Caisse nationale d'assurance pension participe avec 37,36% aux frais du Centre commun de la sécurité sociale.

61 Prestations en espèces:

3.932.379.033,19 €

61300/01 Pensions brutes:

3.807.391.421,47 €

Le total des pensions brutes payées en 2016 s'élève à 3.807.391.421,47 € et augmente de 4,14 % par rapport à 2015. Comme le nombre indice du coût de la vie n'a subi aucune variation en 2016 par rapport à 2015, la moyenne annuelle est restée stable à 775,17 points. L'augmentation réelle des pensions s'élève également à 4,14 %. Cette progression résulte principalement de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 170.618 en 2016 par rapport à 164.679 en 2015, soit une augmentation de 3,61%. Pour l'année 2016 le facteur de réajustement se chiffre à 1,005 ce qui se traduit par une augmentation des pensions en cours au 01.01.2016 de 0,5%.

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2015	2016	
Avances	990.851,98	566.195,43	-42,86%
Majorations proportionnelles	2.719.532.849,85	2.845.711.160,61	4,64%
Majorations proportionnelles spéciales	134.877.697,33	135.502.537,67	0,46%
Majorations proportionnelles Baby-Year	36.508.932,94	41.019.163,53	12,35%
Majorations forfaitaires	488.908.236,68	508.911.672,93	4,09%
Majorations forfaitaires spéciales	53.690.630,30	54.597.713,61	1,69%
Majorations forfaitaires transitoires	36.232.558,24	34.336.487,39	-5,23%
Assurance supplémentaire	2.737.585,71	2.604.795,61	-4,85%
Supplément enfant	106.665,86	97.562,88	-8,53%
Complément différentiel et D.G.	12.632.702,79	11.173.895,49	-11,55%
Complément minimum 1	55.816.622,37	55.056.748,97	-1,36%
Complément minimum 2	26.427.500,77	26.705.388,75	1,05%
Complément minimum 3	15.373.459,79	16.423.959,68	6,83%
Complément divers 1	3.832.863,24	3.543.846,74	-7,54%
Complément divers 2	847.055,72	745.408,99	-12,00%
Allocations trimestrielles	213.789,66	194.213,29	-9,16%
Allocation de fin d'année	67.422.063,36	70.200.669,90	4,12%
Montant total brut	3.656.152.066,59	3.807.391.421,47	4,14%

Le montant total des pensions brutes de **3.807.391.421,47 €** est à ventiler comme suit:

- 8.471.732,07 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial transitoire (APE, CPFEC, SNCFL ET.PUBL.) et étant à charge de la CNAP,
- 4.828.658,23 € représentant les parts de pension payées par le régime spécial (APE, CPFEC, SNCFL) et étant à charge de la CNAP conformément aux dispositions des articles 19 et 23 de la loi du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension,
- 3.794.091.031,17 € représentant le montant des pensions brutes payées directement par la CNAP (régime général).

Le montant total des pensions brutes de 3.794.091.031,17 € se compose comme suit:

Pensions nettes	3.394.956.328,21
Impôts	279.523.819,26
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	87.685.152,69
Cot. assurance dépendance	36.438.344,00
Cotisations syndicales	112.307,34
Cot. Chambres professionnelles	3.027.115,52
Saisies de pensions en suspens	-580.278,25
Pensions indues en suspens	-6.477.658,39
Retenues LP/CCRSC	-594.099,21
(¹) Total brut	3.794.091.031,17

(¹) Cette dépense ne tient pas compte d'un montant de 79.995,40 € représentant le prorata de pension CNAP (art. 19 al. 2 de la loi du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension) payé avec nos pensions pour compte des organismes APE, CPFEC et SNCFL et remboursé par eux.

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2016)

Montant et nombre				
Année	Montant	Nombre au 31.12.	Nombre moyen	Variation Nbr.
2009	2.640.452.831,01	136.111	133.995	
2010	2.769.216.268,37	140.723	138.483	3,35%
2011	2.939.081.294,78	145.513	143.249	3,44%
2012	3.143.207.663,10	150.486	148.157	3,43%
2013	3.327.143.383,01	155.524	153.080	3,32%
2014	3.511.618.758,10	161.331	158.645	3,64%
2015	3.644.417.846,74	167.367	164.679	3,80%
2016	3.794.091.031,17	173.058	170.618	3,61%

61300080 Intérêts moratoires: 0,00 €

61303 Indemnités d'attente: 97.861.603,66 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur qui n'a pu être reclassé sur le marché du travail, bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise. Pour l'année 2016 le montant s'élève à 97.861.603,66 € contre 98.374.830,47 € pour l'exercice 2015, soit une diminution de 0,52 %.

Montant et nombre				
Année	Montant	Nombre au 31.12.	Nombre moyen	Variation Nbr.
2009	31.797.907,28	1.784	1.563	
2010	42.254.729,68	2.334	2.074	32,69%
2011	52.596.339,11	2.774	2.581	24,45%
2012	61.906.017,84	3.145	2.967	14,96%
2013	73.931.084,93	3.736	3.451	16,31%
2014	88.119.791,71	4.407	4.110	19,10%
2015	98.374.830,47	4.783	4.670	13,63%
2016	97.861.603,66	4.557	4.685	0,32%

Le montant total brut de l'indemnité d'attente de 97.861.603,66 € se compose de:

Pensions nettes I.A.	88.559.831,74
Impôts sur I.A.	4.806.296,81
Cot. assurance maladie - part bénéf. I.A.	2.736.237,42
Cot. assurance dépendance I.A.	996.215,50
Cot. Syndicales I.A.	0,00
Cot. Chambres professionnelles I.A.	133.615,00
Saisies de pensions en suspens I.A.	-80.732,36
Pensions indues en suspens I.A.	-178.878,84
Retenues LP/CCRSC I.A.	889.018,39
Total brut I.A.	97.861.603,66

6130xx Indemnité d'attente professionnelle: 0,00 €

En vertu des dispositions de l'article 5 paragraphes 2 et 7 de la loi du 23 juillet 2015, le salarié sous statut de personne en reclassement professionnel n'ayant pas pu être reclassé sur le marché de travail, bénéficie sur décision de la Commission mixte, d'une indemnité d'attente professionnelle, payée par l'ADEM. L'indemnité professionnelle d'attente est pour moitié à charge de l'organisme de pension compétent et pour moitié à charge du Fonds pour l'emploi. En 2016, aucune charge n'a été enregistrée.

61304 Remboursement au Fonds pour l'emploi - préretraite : 21.989.846,72 €

Ce montant représente le remboursement effectué par la CNAP au Fonds pour l'emploi pour compte des bénéficiaires de l'indemnité de préretraite qui auraient droit à la pension de vieillesse anticipée en vertu de l'art. 184, al. 1 et 2 du CSS (Art.L.589-1 du Code du Travail). Pour l'année 2016, le montant s'élève à 21.989.846,72 € contre 23.992.944,78 € pour l'exercice 2015, soit une diminution de 8,35 %.

Montant et nombre				
Année	Montant	Nombre au 31.12.	Nombre moyen	Variation Nbr.
2009	27.877.160,94	694	654	
2010	29.410.333,32	725	674	3,06%
2011	28.538.690,37	653	693	2,82%
2012	25.960.221,90	525	580	-16,31%
2013	24.783.635,35	558	539	-7,07%
2014	24.381.997,74	545	531	-1,48%
2015	23.992.944,78	545	535	0,75%
2016	21.989.846,72	512	506	-5,42%

6132 Remboursement de cotisations : 3.752.521,49 €

61322	Remb.cot. / occupat. bénéf. pension	2.706.020,08
61323	Remb.cot. / non-accompl. conditions	1.046.501,41
		3.752.521,49

Ad 61322 : L'article 178 al.2 du C.S.S. prévoit sur demande par année de calendrier le remboursement de la moitié du montant nominal de la cotisation, calculée au taux de 16 %, à supporter par le bénéficiaire d'une pension de vieillesse exerçant une occupation salariée après l'âge de 65 ans. Pour 2016, le montant remboursé s'élève à 2.706.020,08 € contre 2.197.042,22 € pour l'exercice 2015.

Montant et nombre				
Année	2013	2014	2015	2016
Montant	1.563.932,63	1.824.111,01	2.197.042,22	2.706.020,08
Nombre	420	462	587	686

Ad 61323 : Le non - accomplissement des conditions d'attribution d'une pension de vieillesse ouvre droit au remboursement des cotisations, calculées au taux de 16 % effectivement versées sur le compte de l'assuré, à l'exclusion de la part à charge des pouvoirs publics et compte tenu de l'adaptation à l'indice du coût de la vie (Art. 213 du C.S.S.). Pour 2016, le montant remboursé s'élève à 1.046.501,41 € contre 929.059,75 € pour l'exercice 2015.

Montant et nombre				
Année	2013	2014	2015	2016
Montant	611.606,41	1.199.522,08	929.059,75	1.046.501,41
Nombre	124	135	149	141

6133 Autres versements en capital : 1.383.639,85 €

En cas d'un nouvel engagement par mariage ou partenariat, le bénéficiaire d'une pension de survie a droit au rachat de la pension suivant les conditions de l'article 204 du C.S.S.. Au cours de l'exercice 2016, la CNAP a traité 50 demandes en remboursement d'un capital de rente s'élevant à 1.383.639,85 €.

Montant et nombre				
Année	2013	2014	2015	2016
Montant	614.514,48	1.207.852,99	815.958,61	1.383.639,85
Nombre	30	40	39	50

A titre d'information, le tableau ci-joint illustre la répartition entre paiements au Luxembourg et à l'étranger pour la liquidation du mensuel courant et du CCRSC du mois de décembre 2016. Le critère de sélection est le pays du compte bancaire et à défaut le pays de résidence du bénéficiaire.

pays / MC décembre	2016	en % du total
Allemagne	13.450	
Belgique	10.986	
Espagne	2.319	
France	19.066	
Italie	9.982	
Portugal	7.167	
Autres pays UE	1.928	
<i>sous-total (pays UE):</i>	<i>64.898</i>	
Canada	371	
Suisse	352	
Etat-Unis	200	
Autres pays hors UE	554	
<i>sous-total (pays hors UE):</i>	<i>1.477</i>	
total paiements à l'étranger:	66.375	37,43%
total paiements au Luxembourg:	110.947	62,57%
total paiements:	177.322	100,00%

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes: 548.743.445,01 €

63300 Cotisat. ass. maladie d. bénéficiaires d. pensions - part organisme : 116.787.397,90 €

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) comprennent la part patronale de 2,8% calculée sur le montant brut de la pension mais avec un minimum de 130% du salaire social minimum. S'y ajoutent pour les pensions inférieures à ce seuil la part assurée de 2,8% calculée sur la différence entre le minimum de 130% du SSM et le montant brut de la pension. (art. 39 al. 4 du C.S.S.)

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2011	89.264.904,82	11,04%
2012	94.949.426,04	6,37%
2013	101.916.208,11	7,34%
2014	108.219.112,73	6,18%
2015	112.708.462,39	4,15%
2016	116.787.397,90	3,62%

63801 Transferts régimes spéciaux transitoires : 36.348.831,91 €

L'article 9 de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose, que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24 % avec intérêts composés de 4% l'an, sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge. Le montant des transferts passe de 34.418.474,23 € en 2015 à 36.348.831,91 € en 2016, soit une augmentation de 5,61 %.

Le montant de 36.348.831,91 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2015	2016
Caisse de Maladie des Fonct.et Empl. Publics	133.090,39	0,00
Caisse Nationale de Santé	710.581,96	127.199,04
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	10.365.859,09	10.760.444,20
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	19.803.586,68	24.063.699,16
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	1.370.887,76	1.064.742,63
Caisse Nationale d'Assurance Pension	394.180,11	0,00
Caisse pour l'Avenir des Enfants	1.005.293,18	297.186,15
Fonds National de Solidarité	333.733,15	27.555,10
Centre Commun de la Sécurité Sociale	301.261,91	8.005,63
Total :	34.418.474,23	36.348.831,91

63802 Organismes internationaux : 7.589.450,39 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent pour 2016 à 7.589.450,39 € contre 6.426.856,40 € pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 18,09 %. Le nombre des cas s'élève à 122 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2011	5.962.040,75	99
2012	8.350.189,72	138
2013	7.483.738,29	108
2014	5.708.164,34	104
2015	6.426.856,40	100
2016	7.589.450,39	122

63803 Transferts Fonds de compensation : 388.017.764,81 €

Le Centre commun de la sécurité sociale transfère mensuellement les recettes en cotisations à la CNAP. Ces recettes permettent à la CNAP de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, un fonds de roulement jusqu'à concurrence de vingt pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré au Fonds de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions susmentionnées, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

La dotation au fonds de roulement et le transfert au FDC de l'excédent des recettes en cotisations ont été calculés comme suit :

Calcul du Fonds de roulement:	
Prestations de l'exercice précédent (cpte 61)	3.782.461.902,42
20% des prestations de l'exercice précédent	756.492.380,48
FDR initial (avant transfert)	727.759.785,82
Dotation au FDR	28.732.594,66

Calcul de l'excédent:	
Recettes courantes (comptes 7)	4.559.058.202,49
Dépenses courantes (comptes 6 sans 63803025)	4.142.307.843,02
Solde des opérations sur réserves:	28.732.594,66
Excédent à transférer au FDC	388.017.764,81

64 Décharges et restitutions de cotisations: 5.159.973,58 €

	ANNEE	2015	2016	var.
640	Décharges sur cotisations irrécouvrables	455.284,11	1.528.307,11	235,68%
641	Autres décharges	140.466,02	175.109,20	24,66%
643	Extournes de cotisations	2.852.627,11	3.456.557,27	21,17%
	TOTAL	3.448.377,24	5.159.973,58	49,63%

640 Décharges sur cotisations: 1.528.307,11 €

Suite à la modification de la pratique de décharge des cotisations irrécouvrables en 2015 par le comité-directeur du CCSS qui a conduit à une forte réduction des décharges, le montant des décharges subira au cours des prochaines années des augmentations pour se normaliser à l'ancien niveau.

641 Autres décharges: 175.109,20 €

Une décharge est accordée par le comité-directeur de la CNAP pour les pensions non-recouvrables, surtout en cas de décès de titulaires de pension ayant demeuré à l'étranger. Le montant des décharges établies en matière de prestations s'est élevé en 2016 à 175.109,20 € (nombre de décharges: 179) contre 140.466,02 € en 2015.

643 Extournes de cotisations indues: 3.456.557,27 €

Le montant des cotisations d'assurance pension extournées à la suite de redressements et de recalculs s'est élevé à 3.456.557,27 € en 2016. Il se compose des restitutions de cotisations (part assuré, part employeur et part Etat) indûment prélevées (1.762.071,30 €) et de la part personnelle des cotisations calculées au taux de 8% et remboursées à l'assuré dont l'assiette de cotisation totale dépasse le maximum prévu à l'article 241, al.3 du C.S.S. (1.694.485,97 €).

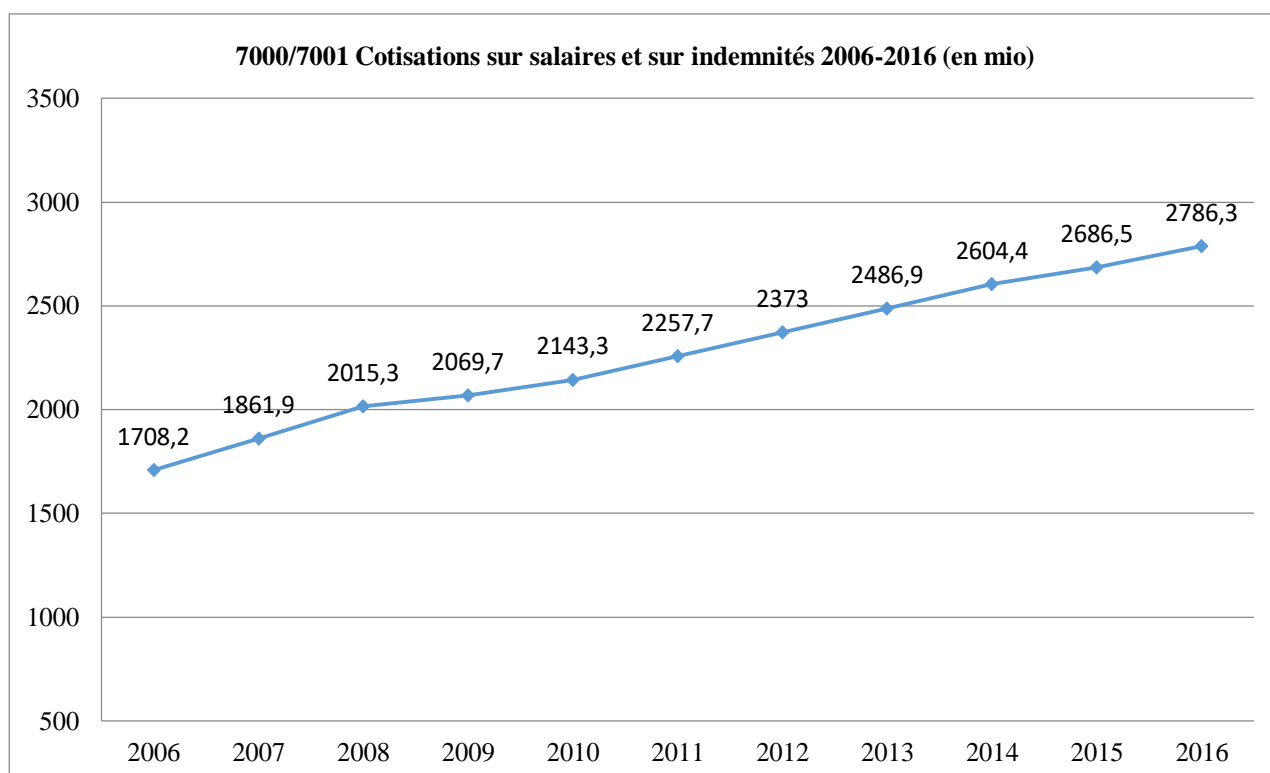
RECETTES

<u>70</u>	<u>Cotisations des assurés et des employeurs :</u>	<u>3.033.376.882,77 €</u>
<u>700</u>	<u>Cotisations obligatoires normales :</u>	<u>3.003.932.876,55 €</u>
<u>7000/01</u>	<u>Cotisations sur salaires et sur indemnités :</u>	<u>2.786.298.981,21 €</u>

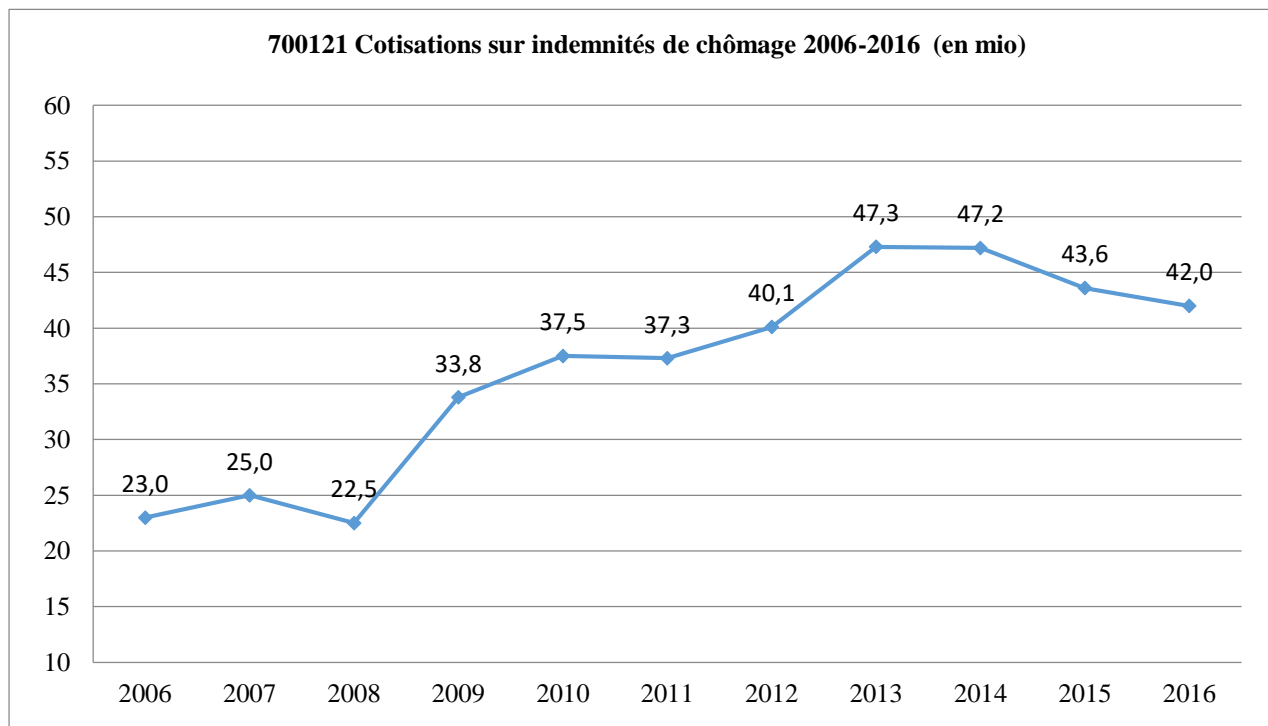
Le montant des cotisations à charge des assurés (8%) et des employeurs (8%) est passé de 2.686,5 millions à 2.786,3 millions, soit une augmentation de 3,71%.

En ce qui concerne le congé parental, il y a lieu de faire à partir du 1er décembre 2016 une distinction entre l'indemnité pécuniaire forfaitaire due en cas de congé parental où les cotisations pour l'assurance pension sont prises en charge par l'Etat et comptabilisées sous [70041004] et le nouveau régime du congé parental qui prévoit une indemnité variable en fonction de la rémunération antérieure du bénéficiaire avec un montant minimal et maximal et une participation aux cotisations à charge des bénéficiaires de ce congé parental. En vertu de la réforme du congé parental, la Caisse pour l'avenir des enfants prend en charge la part patronale des cotisations pour l'assurance maladie et pour l'assurance pension. Les cotisations du nouveau régime sont comptabilisées sous le compte [70012004].

Cotisations sur salaires et sur indemnités						
compte	Cotisations sur:	2013	2014	2015	2016	var. n/n-1
70000003	Salaires	2.390.287.186	2.508.491.037	2.593.589.134	2.695.902.701	3,94%
70010003	Indemnités pécuniaires	37.006.619	36.749.142	37.560.737	36.053.219	-4,01%
70012001	Chômage	47.277.987	47.171.740	43.601.225	42.009.596	-3,65%
70012002	Préretraite	12.317.505	11.980.263	11.761.254	12.241.064	4,08%
70012004	Congé parental (nouv.)	0	0	0	92.401	pm
	TOTAL 7000/7001	2.486.889.296	2.604.392.183	2.686.512.350	2.786.298.981	3,71%
	Variation en %	4,80%	4,72%	3,15%	3,71%	



Le tableau ci-joint reprend l'évolution des cotisations sur les indemnités de chômage au cours des dix exercices écoulés et confirme pour 2016 la tendance décroissante enregistrée depuis l'exercice 2013.



7002 Cotisations des non-salariés : 190.715.022,59 €

Le compte [70020000] enregistre les cotisations pour prestations en espèces des non-salariés, part assuré tandis que le compte [70020001] enregistre les cotisations pour prestations en espèces des non-salariés à charge de l'Etat et du Fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture (FOA).

compte	année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
70020000	Cotisations des non-salariés	163.637.307	169.606.706	172.165.198	187.066.737	8,66%
70020001	Cotisations à charge du FOA	3.927.901	3.853.853	3.658.757	3.648.285	-0,29%
	TOTAL	167.565.208	173.460.559	175.823.955	190.715.023	8,47%
	Variation en %	2,10%	3,52%	1,36%	8,47%	

7003 Cotisations sur rentes AA : 2.512.258,08 €

Ce compte enregistre les cotisations d'assurance pension sur rentes payées par l'assurance accident.

compte	année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
70030003	Cotisations AP s./rentes AA	1.300.026	1.947.609	2.374.865	2.512.258	5,79%
	variation en %	72,00%	49,81%	21,94%	5,79%	

7004 Autres cotisations: 24.406.614,67 €

Ces comptes enregistrent les cotisations pour l'assurance pension prises en charge par l'Etat sur diverses indemnités ou allocations versées en fonction d'une situation sociale et/ou personnelle particulière des bénéficiaires, respectivement en fonction de l'exercice de certaines activités retenues.

compte	Cotisations sur: / année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
70040001	RMG	1.896.239	1.036.602	794.576	1.510.422	90,09%
70040004	RPGH	705.651	435.725	380.369	492.322	29,43%
70041002	Volontaires de l'armée	2.455.825	2.436.457	2.491.607	2.633.587	5,70%
70041003	Service volontariat	535.503	537.438	580.058	604.007	4,13%
70041004	Congé parental (forfait.)	9.619.693	9.978.130	10.465.246	11.745.422	12,23%
70041005	Sportifs d'élite et encadr.	3.621	1.537	3.692	3.692	0,00%
70041100	Assurance dépendance	5.947.414	5.301.033	6.152.336	6.909.276	12,30%
70041200	Assurance maternelle	551.575	533.686	532.043	507.887	-4,54%
	Total	21.715.521	20.260.608	21.399.928	24.406.615	14,05%
	Variation en %	15,76%	-6,70%	5,62%	14,05%	

701 Rappels, achats et restitutions de cotisations: 15.110.775,76 €

Le compte [70111000] enregistre pour les périodes de service militaire obligatoire, accomplies dans l'armée luxembourgeoise, compte tenu des périodes de rappel ainsi que des périodes d'incapacité de travail résultant d'un accident subi ou d'une maladie grave contractée de ce service les cotisations prises en charge par l'Etat y compris les intérêts composés au taux de 4% jusqu'au 31.12.1973 et au taux de 6% à partir du 1.1.1974 (article 4 de la loi du 30 mai 1984)

Le compte [70113000] enregistre les cotisations (16%) et les intérêts composés y afférents à charge des assurés lors d'un achat rétroactif de périodes d'assurance conformément à l'article 174 CSS.

Le compte [70114000] enregistre les produits relatifs aux personnes qui ont bénéficié d'un remboursement de cotisations et qui font revivre les droits attachés initialement en restituant les cotisations remboursées revalorisées (article 32 et suivants de la loi du 28 juillet 2000).

Les montants en rapport avec l'achat rétroactif et les restitutions de cotisations sont directement perçus par la CNAP sans être ultérieurement transférés au CCSS. Avant l'exercice 2015, les montants comptabilisés représentaient les montants payés au cours de l'exercice, tandis qu'à partir de 2015, les montants comptabilisés correspondent aux montants constatés et facturés au cours de l'exercice en question.

Les nombres de cas indiqués représentent les nombres de certificats impôts établis.

compte	Cotisations: / année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
70111000	Périodes militaires	3.465	0	3.147	4.229	34,37%
70113000	Achat rétroactif	12.117.233	12.665.735	10.859.870	13.387.188	23,27%
70114000	Restitutions de cotisations	1.754.841	2.314.576	1.763.047	1.719.359	-2,48%
	TOTAL	13.875.540	14.980.311	12.626.064	15.110.776	19,68%
	Variation en %	5,65%	7,96%	-15,72%	19,68%	
Evolution du nombre de cas						
70111000	Périodes militaires	2	0	2	2	/
70113000	Achat rétroactif	802	833	710	774	/
70114000	Restitutions de cotisations	122	127	97	84	/

702

Cotisations volontaires:

14.333.230,46 €

Le compte [70200000] enregistre la part des assurés des cotisations de l'assurance continuée (art.173 CSS) tandis que le compte [70210000] reprend les cotisations de l'assurance facultative, concernant les personnes qui ne remplissent pas les conditions prévues pour être admises à l'assurance continuée et qui sur avis favorable du contrôle médical de la sécurité sociale, peuvent s'assurer facultativement sous certaines conditions (Art.173 bis CSS).

compte	Cotisations: / année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
70200000	Assurance continuée	10.742.747	11.539.229	12.382.131	13.380.066	8,06%
70210000	Assurance facultative	669.529	840.959	939.414	953.165	1,46%
	TOTAL	11.412.276	12.380.188	13.321.545	14.333.230	7,59%
	Variation en %	-93,05%	8,48%	7,60%	7,59%	

Les tableaux suivants permettent d'identifier le revenu moyen cotisable par assuré.

Evolution du nombre des cotisants	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	var.n/n-1
Assurance obligatoire					
Salaires	338.199	347.203	357.240	369.889	3,54%
Indemnités pécuniaires (mal.,mat.,acc.) *	8.486	8.409	8.692	8.759	0,77%
Chômage	10.202	9.295	8.644	8.549	-1,10%
Préretraite	1.282	1.218	1.219	1.293	6,07%
Congé parental (nouv.à p. 12/2016)	0	0	0	280	pm
Rentes AA *	397	443	492	540	9,76%
RMG (art.18) *	395	380	259	361	39,38%
RPGH (art.27) *	104	107	106	101	-4,72%
Volontaires de l'armée	534	521	529	590	11,53%
Service volontariat	152	169	177	211	19,21%
Congé parental	2.194	2.255	2.522	2.372	-5,95%
Sportifs d'élite	1	1	1	1	0,00%
Assurance dépendance	834	751	788	872	10,66%
Assistance maternelle	170	153	155	136	-12,26%
Sous-total (sans *):	353.568	361.566	371.275	384.193	3,48%
Non-salariés					
Indépendants agricoles	2.236	2.124	2.064	2.007	-2,76%
Autres indépendants	17.151	17.431	17.810	18.195	2,16%
Sous-total:	19.387	19.555	19.874	20.202	1,65%
Assurance Volontaire					
Volontaires	2.594	2.926	3.251	3.496	7,54%
Total:	375.549	384.047	394.400	407.891	3,42%

* = nombres compris dans le nombre des cotisants salaires.

Evolution du nombre moyen des assurés cotisants, de la masse salariale et du revenu cotisable par assuré				
	2013	2014	2015	2016
Indice moyen	761,00	775,17	775,17	775,17
Nombre moyen annuel assurés cotisants	374.925	383.756	393.510	405.583
Variation	2,08%	2,36%	2,54%	3,07%
Montant annuel de la masse des revenus cotisables à l'indice 100	2.218.184.649	2.279.678.537	2.347.919.414	2.445.735.196
Variation	2,08%	2,77%	2,99%	4,17%
Revenu cotisable par assuré à l'indice 100	5.916,34	5.940,44	5.966,61	6.030,17
Variation	0,00%	0,41%	0,44%	1,07%

En 2016, le revenu moyen cotisable par assuré a progressé de 1,07% en valeur réelle par rapport à 2015.

71 Cotisations forfaitaires de l'Etat:

1.515.826.647,58 €

compte	année	2013	2014	2015	2016	var.n/n-1
71300000	Cot.forfaitaires AP - Etat	1.349.551.661	1.412.553.441	1.455.146.256	1.515.826.648	4,17%
	variation en %	4,63%	4,67%	3,02%	4,17%	

Le montant de la participation des pouvoirs publics (8%) est calculé sur la base des cotisations de l'assurance obligatoire et volontaire des assurés et des employeurs ainsi que de l'achat rétroactif. L'évolution du montant de la participation suit évidemment celle des cotisations obligatoires normales.

Calcul de la part Etat dans les cotisations :						
Compte	Libellé	2015	2016	var.n/n-1	Participation Etat	
70000003	cotisations PE	2.593.589.133,71	2.695.902.701,08	3,94%	oui	
70010003	cotisations PE sur indemnités pécuniaires	37.560.736,66	36.053.218,74	-4,01%	oui	
70012001	cotisations PE sur chômage	43.601.225,25	42.009.596,39	-3,65%	oui	
70012002	cotisations PE sur préretraite	11.761.254,42	12.241.064,32	4,08%	oui	
70012004	cotisations Etat - congé parental (nouv.)	0,00	92.400,68	pm	oui	
70020000	cotisations PE - non-salariés	172.165.197,74	187.066.737,38	8,66%	oui	
70020001	cotisations PE - non-salariés (Etat/FOA)	3.658.756,79	3.648.285,21	-0,29%	oui	
70030003	cotisations AP - s./rentes AAA	2.374.864,50	2.512.258,08	5,79%	oui	
70040001	cotisations Etat (FNS) - RMG	794.576,41	1.510.422,00	90,09%	oui	
70040004	cotisations Etat (FNS) - RPGH	380.368,88	492.321,83	29,43%	oui	
70041002	cotisations Etat - volontaires armée	2.491.607,16	2.633.587,42	5,70%	oui	
70041003	cotisations Etat - service volontariat	580.057,52	604.007,40	4,13%	oui	
70041004	cotisations Etat - congé parental (forfait.)	10.465.246,29	11.745.421,50	12,23%	oui	
70041005	cotisations Etat - sport d'élite/encadrement	3.692,16	3.692,16	0,00%	oui	
70041100	cotisations prises en charge par l'AD	6.152.336,38	6.909.275,60	12,30%	oui	
70041200	cotisations pour assistances maternelles	532.043,30	507.886,76	-4,54%	oui	
70111000	périodes militaires	3.147,26	4.229,03	34,37%	non	
70113000	achat rétroactif	10.859.870,05	13.387.188,15	23,27%	oui	
70114000	restitution de cotisations	1.763.046,97	1.719.358,58	-2,48%	non	
70200000	cotisations assurance continuée	12.382.131,03	13.380.065,75	8,06%	oui	
70210000	cotisations assurance facultative	939.414,44	953.164,71	1,46%	oui	
70	Total	2.912.058.706,92	3.033.376.882,77	4,17%		
	A déduire pour calcul de la part Etat:					
70111000	Rappels de cotisations: périodes militaires	3.147,26	4.229,03	34,37%		
70114000	Restitutions de cotisations	1.763.046,97	1.719.358,58	-2,48%		
	Total servant de base de calcul (16%)	2.910.292.512,69	3.031.653.295,16	4,17%		
	et dont la moitié représente la part Etat (8%)	1.455.146.256,35	1.515.826.647,58	4,17%		

72 Participation de tiers :

0,00 €

765 **Retenues pour pensions :** **1.380.301,43 €**

Le montant des retenues pour pensions se compose d'un montant de 929.762,12 € pour les employés statutaires de la CNAP et de 450.539,31 € pour la part à charge de la CNAP des employés statutaires du CCSS, soit un total de 1.380.301,43 €.

compte	retenues pour pensions	2014	2015	2016	var.n/n-1
	CCSS: part CNAP (37,36%)	454.358	461.182	450.539	-2,31%
	CNAP	898.125	908.812	929.762	2,31%
76500000	TOTAL	1.352.483	1.369.993	1.380.301	0,75%
	Variation en %		1,29%	0,75%	

769 **Produits divers :** **9.482,27 €**

Ce montant comprend une indemnité de perception de 1.123,08 € pour l'exercice 2016 représentant 1% du montant des cotisations syndicales transférées ; ainsi que les montants remboursés en application de l'article 229, alinéa 2, de l'ancien C.A.S. concernant la part des pensions rétablies dépassant d'autres rentes, pensions ou pensions alimentaires et s'élevant à 8.359,19 €.

77 **Produits financiers:** **568.051,24 €**

771 **Revenues sur comptes et dépôts :** **568.051,24 €**

Compte	Revenus sur :	2015	2016	var.n/n-1
77120000	Comptes courants	511,56	376,82	-26,34%
77120073	Revenus sur placements CASS	247.881,63	107.101,28	-56,79%
77130000	Dépôts	940.103,00	460.573,14	-51,01%
TOTAL :		1.188.496,19	568.051,24	-52,20%

Vu la situation actuelle des marchés financiers et des possibilités proposées par les établissements bancaires, la CNAP a enregistré en fonction des disponibilités financières, une diminution des revenus sur placements à moins d'un an par rapport à l'exercice précédent de -52,20%.

79 **Recettes diverses:** **167.066,64 €**

Ces recettes se composent de l'annulation de validations de périodes d'assurance rétroactive (142.266,03 €), de prestations restant acquises à la caisse en fonction de l'art.209 (9.943,68 €), du décompte rétroactif de primes de l'assurance pour sorties de services (5.400,20 €), de la mainlevée accordée sur saisies-arrêts suite au décès d'un assuré (4.051,10 €), du paiement de décharges antérieures (3.847,51 €), d'intérêts reçus dans une affaire contentieuse (1.119,47 €), d'indemnités de procédure (410,28 €), du décompte des cotisations CCSS/CNAP pour 2015 (25,01 €) et de diverses différences de paiements (3,36 €).

TOTAL DES RECETTES COURANTES : **4.559.058.202,49 €**

86 **Prélèvements sur réserves:** **0,00 €**

TOTAL DES DEPENSES : **4.559.058.202,49 €**

EXAMEN DU BILAN

ACTIF

2 Valeurs immobilisées : 0,00 €

4 Tiers 1.322.056.191,18 €

40 Créances envers tiers (débiteurs) : 4.452.378,12 €

4012 Prestations : 2.462.645,48 €

Ce montant reprend les pensions indûment payées, qui sont à restituer à la CNAP.

4014 Cotisations : 1.989.732,64 €

Figurent sous ce poste les cotisations à payer à la CNAP pour des achats rétroactifs (1.795.127,64 €) et des restitutions de cotisations (194.605,00 €).

41 Créances envers des organismes (débiteurs) : 568.139.604,70 €

4110 Frais d'administration : 12.308,70 €

Les montants avancés par la CNAP pour la CAE (frais du service courrier des P&T : 2.610,30 €) et du FDC (salaire du concierge au bâtiment sis Luxembourg, avenue de la Liberté, 74 : 9.698,40 €), s'élèvent à 12.308,40 €.

4112 Prestations : 83.539,55 €

Ce poste reprend les prestations en espèces avancées par la CNAP pour le compte d'une autre institution.

Compte	ORGANISME	2015	2016
41121322	Caisse de Prévoyance des Fonct. et Employés Communaux	3.159,10	4.018,32
41121323	Ministère de la Fonction Publique, Service des pensions	70.078,89	77.097,26
41121324	S.N.C.F.L.	3.289,02	2.423,97
TOTAL :		76.527,01	83.539,55

4114 Cotisations : 567.943.616,75 €

Figurent sous ce poste, compte [41140018], les cotisations à l'assurance pension perçues par la CNS sur les indemnités pécuniaires de maladie, de maternité et d'accident.

D'autre part, le compte [41140073] enregistre la créance en cotisations sur les cotisants. Il est utilisé par toutes les institutions pour lesquelles le CCSS perçoit les cotisations, à l'exception du FDC (cf. article 246, alinéa 1 CSS).

Le cas échéant, figurent également sous ce poste les comptes [411430-xx] qui enregistrent les cotisations dues dans le cadre de l'assurance rétroactive auprès des organismes de pension. Ils retiennent le transfert de cotisations à l'assurance pension déclenché par le passage d'une personne ayant été employée sous un régime spécial vers le régime général. Au moment de l'affiliation rétroactive auprès de la CNAP, l'organisme compétent du régime spécial transitoire procède à un transfert de cotisations pour l'ensemble des périodes concernées. Au 31 décembre 2016, aucun cas n'a été enregistré.

Compte	Libellé	2015	2016
41140018	Cotisations CNS	6.460.828,28	6.198.559,69
41140073	Cotisations CCSS	517.274.435,38	561.745.057,06
	TOTAL:	523.735.263,66	567.943.616,75

4115 Intérêts 100.139,70 €

Sont imputés sur ce compte, les intérêts sur placements à court terme et sur comptes courants non encore distribués par le CCSS en fin d'exercice.

42 **Autres créances (débiteurs) :** **1.201,40 €**

421 Personnel et organes : 0,00 €

428 Autres : 1.201,40 €

Le compte [42809900] Autres débiteurs divers, reprend surtout des honoraires avancés par la CNAP pour des expertises médicales au Luxembourg, demandées par des organismes de sécurité sociale étrangers.

43 **Créances envers l'Etat et les collectivités publiques:** **256.940,47 €**

4332 Etat débiteur – prestations : 256.940,47 €

Ce compte enregistre le montant à recevoir de la part de l'Etat au titre de suppléments de pension payables à certaines catégories de personnel des organismes bénéficiaires de pensions d'un régime de pension contributif.

4334 Etat débiteurs – cotisations : 0,00 €

Voir page 30 sous [46343000]

46 **Dettes fiscales envers l'Etat et les ISS :** **0,00 €**

48 **Comptes de régularisation (actif) :** **749.206.066,49 €**

4810 Régul.déb. – frais d'administration : 1.939.401,43 €

Sous ce compte figurent surtout les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2017, payées en décembre 2016.

PASSIF

1 **Capitaux, provisions et dettes financières :** **756.492.380,48 €**

13 **Réserves :** **756.492.380,48 €**

Conformément aux dispositions de l'art. 246 modifié du CSS, les recettes en cotisations sont transférées mensuellement par le CCSS à la CNAP. La caisse conserve un montant lui permettant de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, un fonds de roulement jusqu'à concurrence de vingt pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré au Fonds de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément à l'alinéa 1, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation. (voir sous 63803, page 17)

4 **Tiers :** **897.448.968,25 €**

44 **Dettes envers tiers (crédeurs) :** **1.416.021,28 €**

4412 Prestations : 1.416.021,28 €

Au 31 décembre, ce compte reprend surtout des retenues effectuées par l'application de saisie-arrêt dont la validation juridique reste en souffrance.

Compte	Libellé	2015	2016	var.n/n-1
44121200	Retenues sur PE	2.072.357,85	1.411.347,24	-31,90%
44121203	Retenues LP/CCRSC	145.992,94	1.523,30	-98,96%
44121500	PE non exécutable	5.813,51	3.150,74	-45,80%
	TOTAL :	2.224.164,30	1.416.021,28	-36,33%

45 **Dettes envers organismes liés (crédeurs) :** **883.239.585,05 €**

Compte	Libellé		2015	2016
	Organisme	crédeur pour		
45100073	CCSS	frais d'administration	12.796.963,24	13.851.327,38
45100075	FDC	frais d'administration	697.539,83	654.648,15
45111000	CCSS	acomptes sur cotisations	280.134.632,51	288.073.794,77
45125118	CNS	remb. prestations (rapports médicaux) avancées	3.260,40	3.685,50
45143075	FDC	cotisations - excédent	531.778.613,74	580.656.129,25
		Total:	825.411.009,72	883.239.585,05

4510 Frais d'administration : 14.505.975,53 €

4511 Prêts, avances et acomptes : 288.073.794,77 €

Ce compte enregistre les acomptes sur cotisations compris dans le calcul CCSS. Afin de renseigner séparément le montant des acomptes établis par le CCSS dans le calcul des cotisations, le CCSS procède une fois par année (au mois de février lors du calcul de décembre précédent) à une correction au niveau des comptes 45111x en contrebalançant le compte [45111000] du même montant. Pour toutes les ISS, les comptes [45111000] et [48140073] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice. (voir sous 4814 à la page 28)

4512 Prestations : 3.685,50 €

Figurent sur le compte [45125118], les mémoires d'honoraires pour rapports médicaux demandés par le CMSS dans le cadre d'une demande pour une assurance pension facultative, à rembourser à la CNS.

4514 Cotisations : 580.656.129,25 €

Ce compte enregistre les transferts mensuels de cotisations entre la CNAP et le FDC selon le pourcentage fixé sur base du budget. A la fin de l'exercice, le montant définitif de l'excédent à transférer par la CNAP au FDC sur base des cotisations dues et des dépenses effectives augmentées de la dotation au fonds de roulement est inscrit à ce compte. Les inscriptions sur ce compte doivent concorder avec celles sur le compte [41140030] du FDC.

46 **Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques :** **12.648.709,52 €**

463 Etat créiteur – cotisations : 12.648.709,52 €

Il ressort du décompte final des cotisations de l'assurance pension pour l'exercice 2016, déterminant la participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension, un trop payé de la part de la Trésorerie de l'Etat et par conséquent un solde en faveur de l'Etat d'un montant de 12.648.709,52 €.

47 **Autres dettes (créiteurs) :** **22.117,99 €**

Compte	Libellé	2015	2016	var.n/n-1
47187100	Arrérages étrangers à payer	13.549,80	0,00	pm
47189900	Créiteurs divers	39.517,19	22.117,99	-44,03%
TOTAL :		53.066,99	22.117,99	-58,32%

Figurent sous le compte [47189900] - Créiteurs divers, une avance sur un achat rétroactif de cotisations (3.000 €) ainsi qu'un paiement en suspens de l'Assurance accident (19.117,99 €) en attente d'une décision définitive du Conseil arbitral de la sécurité sociale dans une affaire recours concernant la CNAP et l'AA.

48 **Comptes de régularisation (passif) :** **122.534,41 €**

4820 Régul.cred. – frais d'administration : 63.246,49 €

Sont enregistrés à ce poste les frais d'administration se rapportant à l'exercice 2016 dont les factures ne sont parvenues à la CNAP qu'en 2017.

4823 Régul.cred. – loyers perçus d'avance : 600,00 €

Les avances sur loyers dus pour 2017, payées à la fin de l'exercice 2016 par des membres du personnel de la CNAP pour les emplacements loués s'élèvent à 600,00 €.

4829 Régul.cred. – produits perçus d'avance : 58.687,92 €

Les paiements pour achats rétroactifs de cotisations à échoir en 2017, perçus à la fin de l'exercice 2016, s'élèvent à 58.687,92 €.

TOTAL DU PASSIF: **1.653.941.348,73 €**